

ANNEXE 1-A : Règlement Education Physique et Sportive

> Hygiène, sécurité et respect des installations :

LA SECURITE EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN.

- tenue spécifique obligatoire, pour les activités physiques et sportives et adaptée aux conditions météorologiques (short, tee-shirt, jogging, chaussures différentes pour l'intérieur et l'extérieur ...). Cette tenue doit être différente de celle utilisée dans les autres cours. Les oublis de tenues seront sanctionnés.

- les lacets de chaussures doivent être serrés.

- les bijoux et les portables éteints sont rangés dans les sacs ou confiés au professeur (attention la quasi totalité des vols au lycée se font dans les vestiaires ou dans les ateliers, depuis des années).

- les cheveux longs sont attachés.

- PAS DE CHEWING-GUM, ni de nourriture en cours, mais l'apport d'une bouteille d'eau est conseillé.

> Vestiaires:

- Se changer rapidement.

La douche est vivement conseillée

- Il est interdit de manger dans les vestiaires.

> Inaptitudes:

- 1^{er} cas : inaptitude EXCEPTIONNELLE (mot des parents ou de l'infirmière). L'élève vient en cours avec ses affaires, c'est l'enseignant qui adapte la pratique ou dispense l'élève

- 2^{ème} cas : certificat médical (utiliser le certificat médical réglementaire, disponible sur demande) précisant ce que l'élève est capable de faire. L'enseignant adaptera la pratique.

En cas d'inaptitude totale supérieure à 1 mois, l'élève est dispensé de venir en cours d'EPS.

Pour toutes les autres inaptitudes l'élève doit venir en cours, les modalités seront fixées par le professeur.

> Se rendre sur les installations sportives :

Le règlement des cours d'EPS s'applique durant les trajets.

Certaines activités se font à l'extérieur du Lycée :

- Halle des sports : les élèves attendent devant le portail ou devant le gymnase Rendez-vous aux heures de cours habituelles. Fin du cours aux heures habituelles. **Au retour, les élèves se rendent au lycée ou rentrent chez eux par leurs propres moyens.**

- Gymnase Colette Besson : les élèves se rendent seuls sur le lieu. Rendez-vous aux heures de cours habituelles. Fin du cours aux heures habituelles. **Au retour, les élèves se rendent au lycée ou rentrent chez eux par leurs propres moyens.**

Il est interdit à tout élève de véhiculer un autre élève pendant le temps scolaire.

> L'Association sportive:

Les règles d'hygiène et de sécurité s'appliquent aux activités dans le cadre de l'AS.

> Le Bac EPS :

Toutes les informations sur le site du lycée dans la rubrique vie sportive.

Pris connaissance le

Pris connaissance le

Elève (signature)

Parents (signature)